RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



COMMUNE de VISKER 2 Carrera de Marca-Devath 65200 VISKER

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du: 07 Avril 2023

Présents: Stéphanie BERTRANNE - Michel CAZALAS - Ludovic DANION - Jonathan DOMEC - Karine

DOMEC-MIQUEU - Stéphane JOLY-Eric POIROUX - Maryse VERDOUX

Excusés: Lionel NOGUE

Compte rendu de la séance :

Ordre du jour :

- Vote du compte de gestion 2022
- Vote du compte administratif 2022
- Affectation du résultat
- Vote du taux d'indemnités maire et adjoints
- Vote du taux des taxes communales
- Vote du budget prévisionnel 2023
- **Questions diverses**

I – Compte de gestion 2022

Mme la Maire met à la disposition de l'assemblée le compte de gestion 2022 établi par la trésorerie et précise qu'il est en tous points conforme au compte administratif de la commune.

Approuvé à l'unanimité des présents

II - Compte administratif 2022

Résultats de l'année 2022

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	RESULTAT GLOBAL
INVESTISSEMENT	73 866,61	104 704,11	30 837,50	
DEFICIT REPORTE	86 547,36		- 55 709,86	
FONCTIONNEMENT	166 178,45	190 411,12	24 232,67	
EXCEDENT REPORTE		153 332,36	+ 177 565,45	121 855,59

Approuvé à l'unanimité des présents

Mme la Maire note tout de même l'augmentation sensible du gaz et de l'électricité en 2022, qui génère une dépense supplémentaire de 1 200 € en ce qui concerne l'électricité (éclairage public compris) et de 1 600 € en ce qui concerne le gaz ; le plus gros consommateur, tant en gaz qu'en électricité étant bien entendu l'école.

Elle déplore aussi une certaine « négligence », les lumières restant régulièrement allumées (couloir de la mairie, cour extérieure...). Une vigilance de la part de tous les utilisateurs sera donc sollicitée.

III - Affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 55 709,86 au compte 1068 (épuration du déficit d'investissement)
- 121 845,59 au compte 001 (excédent de fonctionnement reporté)

Approuvé à l'unanimité des présents

IV - Vote du taux d'indemnités maire et adjoints

Mme la maire propose, après avis des intéressés, de laisser ces taux inchangés. Approuvé à l'unanimité des présents

V- Vote du taux des taxes communales

Mme la Maire présente la simulation faite en laissant les taux inchangés et précise que les bases d'imposition, basées sur la valeur locative des logements et fixées par l'Etat, ont augmenté cette année de plus de 7%, ce qui augmente « naturellement » les recettes perçues alors que les taux d'imposition ne changent pas.

Elle propose alors de ne pas augmenter les taux communaux pour ne pas aggraver la difficulté des ménages.

Proposition acceptée à l'unanimité des présents

Taxe foncière bâtie : taux communal = 31,69% (7% commune + 24,69% compensation département)

Taxe foncière non bâtil : taux communal = 56,81%

Taxe d'habitation (logements vacants et résidences secondaires):8,8%

VI – Vote du budget primitif 2023

Avant le vote du budget, Mme la Maire, aidée de Karine, Stéphanie, Ludovic et Jonathan – présents lors de la dernière réunion du comité - fait un point sur les dernières infos concernant le comité des fêtes et la demande de sa toute nouvelle présidente, à savoir :

- Un nouveau bureau élu (Présidente Angélique STARCK)
- Un projet pour la fête locale
- Une demande de subvention au moins égale à celle des années précédentes et si possible un peu plus pour cette année
- Eventuellement différer la fête au we du 18 juin

Après discussion, il est décidé, à l'unanimité des présents, d'accorder une subvention de 2 000 € exceptionnellement cette année pour encourager la nouvelle équipe. Subvention qui sera revue les années suivantes Concernant le déplacement de la fête, tous les we du mois de juin étant retenus par des associations, cette requête ne peut être satisfaite.

La fête locale se déroulera donc le we du 10-11 juin.

Concernant les subventions aux autres associations, elles sont budgétées à l'identique par rapport à l'an dernier, sauf celle pour la crèche de Montgaillard qui avait été subventionnée à titre exceptionnel l'an dernier et n'est donc pas reconduite.

Le budget 2023 s'équilibre comme suit, en dépenses comme en recettes :

FONCTIONNEMENT : 336 306 € (dont 121 855 € d'excédent reporté) INVESTISSEMENT : 239 719 € (dont 55 709 € de déficit reporté)

Approuvé à l'unanimité des présents

Fin de la séance à 22h30

Pour être affiché le 13 avril 2023 à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Visker le 13 avril 2023. La Maire

Maryse VERDOUX